



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 novembre 2008**

Délibération n° 2008-0385

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Financement du logement social - Programmation 2008 complémentaire - Avenant n° 3 pour 2008 à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat**

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 31 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 18 novembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Petit, Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), Pédrini (pouvoir à M. Llung), MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Albrand (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Coulon), Fleury (pouvoir à M. Bouju), Mme Ghemri (pouvoir à M. Lévêque), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Justet (pouvoir à M. Longueval), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Corazzol), M. Pillon (pouvoir à M. Lyonnet), Mmes Revel (pouvoir à M. Guimet), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Reppelin), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : Mmes Palleja, Pierron.

Séance publique du 17 novembre 2008**Délibération n° 2008-0385**

commission principale :	urbanisme
objet :	Financement du logement social - Programmation 2008 complémentaire - Avenant n° 3 pour 2008 à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2006-3198 en date du 23 janvier 2006, le conseil de Communauté a décidé de passer une convention avec l'Etat, signée le 18 avril 2006, pour la gestion des aides à la pierre. Cette convention couvre la période 2006-2008.

Dans ce cadre, la délibération n° 2008-4756 en date du 11 février 2008 a validé le montant de la programmation 2008 relative au logement social, avec un financement global de 40 835 000 € pour un objectif de 2 400 logements sociaux. Ce financement se répartissait comme suit :

- Etat	20 835 000 €
- Communauté urbaine	20 000 000 €

Par ailleurs, la Région confie à la Communauté urbaine, depuis 2006, un mandat annuel de gestion de ses aides à la pierre, qui viennent en complément de la programmation Etat-Communauté urbaine et sur les mêmes objectifs de production.

Ainsi, l'enveloppe globale de financement du logement social arrêtée pour 2008 s'élève à 43 843 200 €.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des financements et des objectifs entre 2007 et 2008 :

Libellé	2007 Réalisé	2008 Prévisionnel
Etat	18 000 441 €	20 835 000 €
Région	4 500 000 €	3 008 200 €
Communauté urbaine	15 500 000 €	20 000 000 €
total	38 000 441 €	43 843 200 €
objectif PLUS/PLAI	1 834 logements	2 400 logements
réalisé	1 877 logements	En cours

Enfin, hors conventions passées avec l'Etat et la Région, la Communauté urbaine inscrit chaque année une enveloppe budgétaire de 2 000 000 € pour soutenir les opérations de reconstitution de l'offre démolie sur les quartiers en renouvellement urbain, dans le cadre de la convention passée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Ce financement est inclus dans l'autorisation de programme individualisée en février 2008 pour un montant total de 22 000 000 € en part communautaire.

A ce jour, le bilan intermédiaire effectué sur le logement social montre que l'augmentation du coût des opérations (coûts de construction et taux d'intérêt conjugués) rend l'exercice difficile.

En effet, tous les dossiers déposés à ce jour nécessitent des subventions au maximum des plafonds prévus, ce qui entraîne une explosion du budget prévisionnel.

Avec le montant de subvention moyen constaté, seuls 1 750 à 1 780 logements pourraient être financés, sur le portefeuille de 2 400 logements estimés originellement pour 2008.

Dans le contexte actuel, l'État et la Communauté urbaine, qui ont mobilisé des moyens financiers conséquents, confirment leur engagement pour un objectif de production de 2 000 logements PLUS/PLAI pour 2008.

A cet effet, l'Etat, par redistribution des enveloppes régionales, est en mesure d'apporter une enveloppe complémentaire de 1 500 000 €. La Communauté urbaine pourrait apporter une enveloppe équivalente de 1 500 000 €.

Concernant le financement communautaire, l'enveloppe de 2 000 000 € prévue dans l'autorisation de programme 2008 pour le subventionnement des opérations ANRU, hors délégation des aides, n'a fait à ce jour l'objet d'aucun engagement. En effet, la Communauté urbaine n'a reçu aucune décision d'attribution de subvention de l'ANRU, condition nécessaire pour l'attribution des subventions de la Communauté urbaine et des communes. Il est donc possible de reporter l'engagement financier de ces dossiers en 2009, sans incidence sur l'avancement des projets.

Il est proposé au Conseil d'utiliser 1 500 000 € de cette enveloppe pour apporter un complément de financement aux opérations État 2008. Toutefois, il faudra, dans les années à venir, trouver les moyens de financement de ces opérations ANRU.

Un avenant n° 3 pour 2008 à la convention de délégation des aides sera nécessaire pour pouvoir recevoir les financements complémentaires de l'Etat ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'enveloppe complémentaire de 1 500 000 € apportée par l'Etat au titre du programme 2008 du logement social,

b) - l'apport par la Communauté urbaine d'un complément de financement équivalent à celui de l'Etat, par transfert de 1 500 000 € de l'enveloppe réservée en 2008 pour le financement des opérations ANRU dans l'autorisation de programme individualisée le 11 février 2008.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer l'avenant n° 3 pour 2008 à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat signée le 18 avril 2006.

3° - **L'opération** n° 1361 - délégation des aides à la pierre 2008 fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 500 000 € équilibré en dépenses et en recettes correspondant à la part de l'Etat.

4° - **Les sommes** à payer et à recouvrer seront portées au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - comptes 204 170 et 204 200 en dépenses et compte 132 100 en recettes - fonction 72.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2008.